LEGENDE

Eléments cadastraux
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiments
- Hydrographie

Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé - Extension d'équipements scolaires
- Espace boisé classé à conserver
- Espace boisé classé à conserver, avec des risques d'inondations
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Limite de zone ou de secteur
- 1AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUI : Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUt : Zone à urbaniser à vocation tertiaire
- 2AU : Zone d'urbanisation future à plus long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ni : Secteur inondable au sein de la zone N
- UD : Secteur urbain constitué du tissu bâti existant
- UI : Secteur d'activités économiques
- UIt : Sous-secteur d'activités industrielles à desserte limitée
- UM : Secteur d'équipement spécifique
- Ns1 : Sous-secteur d'équipements
- Ns2 : Sous-secteur d'équipements

UI
Ns1
1AUI
N
UIt
1AUt
1AUh
A
UD
Ns2
UM
Ni
2AU

Département de la MARNE

Commune de MAROLLES

Réglement graphique du Plan Local d'Urbanisme

Le ban communal

REÇU LE
20 MARS 2026
A la Sous-Préfecture de VITRY-LE-FRANÇOIS

Echelle : 1/3000e

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 3 mars 2026

Le Président :

Tampon de la collectivité :